

Nos Réf. : GP/AG/FR/NEO

NOTE DE SERVICE N°2019/36

Objet : Autorisation d'absence – Rentrée scolaire – Lundi 02 septembre 2019

A l'occasion de la rentrée scolaire, des facilités d'horaires peuvent être accordées chaque année aux pères ou mères de famille, ainsi qu'aux personnes ayant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, sous réserve que ceux-ci soient inscrits dans une école maternelle ou primaire et que soit assurée la continuité des services.

A cet effet, toute demande dont les horaires seront précisés devra être déposée auprès du directeur ou du chef de service concerné, qui déterminera les modalités pratiques de cette autorisation.

Le récapitulatif des autorisations accordées sera à retourner pour le Mercredi 05 septembre 2019 à la Direction des Ressources Humaines.

Le Directeur Général des Services,
Gautier POUPON

